

Image not found or type unknown



Travail sans contrat dans une mairie

Par **kants**, le **31/08/2015** à **10:19**

Bonjour,
Je travail depuis le 26 août 2015 dans une mairie pour un poste d'animateur avec un contrat de droit privé en cdd d'un an.
On est le 31 août, je n'ai toujours pas signé de contrat et j'ai même mis un terme à cet emploi car le salaire que je devrais toucher ne me satisfait pas (le salaire m'a été dit par le maire vendredi soir).
Puis-je réclamer une indemnité pour avoir travaillé sans contrat et avoir perdu mon temps?
Quel sont mes recours face à cette situation?
A qui m'adresser?